

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2016**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 38 Votants : 51 Suffrages exprimés : 51  <b>Vote</b>  Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille quatorze, le 20 septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Océane DELBAERE, Gilles D'ETTORE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Pierre PEREZ, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Luc ZENON conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Messieurs Gérard ANGELI, Alain GRENIER, Christian MARTINEZ, Gérard MILLAT, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats :</b> Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Alexandra FUCHS, Florence TAILLADE, Conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Michel SUERE, Richard NOUGUIER, Francis FORTÉ, Luc ZENON, Guy COMBES.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés :</b> Messieurs Pascale LAUGE, Alain VOGEL-SINGER, Patrick SOL, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire :</p>
<b>Date de convocation</b>  9 septembre 2016	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats :</b> Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Alexandra FUCHS, Florence TAILLADE, Conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Michel SUERE, Richard NOUGUIER, Francis FORTÉ, Luc ZENON, Guy COMBES.</p>
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés :</b> Messieurs Pascale LAUGE, Alain VOGEL-SINGER, Patrick SOL, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.</p>
<b>Date d'affichage</b>  .....	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire :</p>
<b>Délibération</b>  <b>N° 2016-23</b>	<p style="text-align: right;"><b>OBJET : MODIFICATION N°1 DU REGLEMENT RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS</b></p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
<b>Contrôle de légalité</b>	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p><b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales ;</p> <p><b>Vu</b> l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2004 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois;</p> <p><b>Vu</b> la délibération n°2010-15 en date du 26 novembre 2010 instaurant l'adoption du règlement du temps de travail des agents du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>L'évolution de la réglementation et le bon fonctionnement du service nécessitent la mise à jour du règlement relatif au temps de travail des agents du Syndicat, précisant la réglementation et les modalités d'application en particulier en matière de temps et d'horaire de travail, de congés et d'autorisation d'absence.</p> <p><b>CONSIDERANT</b> l'avis favorable du Comité Technique du CDG en date du 24 juin 2016 ;</p>

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le règlement relatif au temps de travail des agents du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

  
Président,  
Gilles D'ETTORE

*Annexe : Règlement Temps de travail des agents*